



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

TO/PR

### Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

#### Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbaux des réunions des 3 et 17 mars 2011
2. 5972 Projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
  - Rapporteur : Monsieur Alex Bodry
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6271 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications
  - Désignation d'un rapporteur
  - Présentation du projet de loi
  - Examen de l'avis du Conseil d'Etat du 17 mai 2011
4. COM(2011)169 Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2003/96/CE du Conseil restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité
  - Présentation de la proposition de directive
  - Contrôle du respect des principes de la subsidiarité et de la proportionnalité
5. Situation conjoncturelle
6. Divers (Chambre de Commerce et personnalité juridique de la Chambre des Métiers / réunion interparlementaire)

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Marc Spautz, M. Robert Weber

M. Marcel Oberweis, observateur

M. Serge Allegrezza, M. Tom Eischen, M. Romain Fouarge, M. Pierre Rauchs, Mme Marie-Josée Ries, M. Nico Weydert, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Alain Bellot, Mme Sandra Denis, M. Pierrot Reding, du Ministère des Finances

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jacques-Yves Henckes, Mme Lydia Mutsch

\*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbaux des réunions des 3 et 17 mars 2011**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**2. 5972 Projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

M. le Président-Rapporteur présente succinctement son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la commission.

Plus aucune question ne semblant s'imposer, la commission procède au vote. Le projet de rapport est adopté à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

La commission proposera un temps de parole suivant le modèle 1.

**3. 6271 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications**

**- Désignation d'un rapporteur**

M. Claude Haagen est désigné rapporteur du projet de loi 6271.

**- Présentation du projet de loi**

Le représentant du Ministère présente le projet de loi conformément à l'exposé des motifs accompagnant le dispositif projeté.

*Débat :*

Compte tenu du secteur qu'elle encadre, celui des postes et télécommunications, qui, depuis des années, connaît une croissance très dynamique et un progrès technologique impressionnant, la stabilité dans le temps de la loi à modifier est soulignée.

Un intervenant s'intéresse plus particulièrement à l'organisation dans la pratique de la collaboration entre agents relevant de régimes forts divergents. Des tensions potentielles et difficultés de gestion sont évoquées. Il est expliqué qu'une nouvelle société de commercialisation de droit privé voit le jour, dont l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT) est le seul actionnaire. Cette nouvelle société incorpore la société filiale LUXGSM S.A. ainsi que la partie télécommunication fixe de l'EPT elle-même. Les agents relevant du régime de droit public de l'EPT (fonctionnaires ou employés de l'Etat) ne sont pas affectés d'office à la société de droit privé, mais leur accord est demandé. De plus, les droits acquis des agents de l'EPT seront maintenus. Ainsi, la nouvelle société semble même exercer une grande attirance sur le personnel de l'EPT. Le texte sous examen reflète, par ailleurs, le compromis ayant résulté de longues négociations du Président du Conseil d'Administration des P&T avec les organisations syndicales et prévoit toute une série de règles protectrices en faveur des agents bénéficiant d'un statut de droit public.

#### **- Examen de l'avis du Conseil d'Etat du 17 mai 2011**

M. le Rapporteur résume l'avis du Conseil d'Etat qui propose de réunir les dispositions modificatives prévues par le texte gouvernemental en un article unique et de faire abstraction de la formule exécutoire.

M. le Rapporteur rappelle que non seulement le Conseil d'Etat a eu communication d'un avis de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE), mais également la présente commission. Il s'agit de propositions rédactionnelles visant, notamment, à préciser, dans la loi à modifier, les références aux « réviseurs d'entreprises ». Il s'agit de mettre cette désignation en accord avec la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, par l'ajout du terme « agréés ».

#### *Débat :*

M. le Président donne à considérer qu'il s'agirait d'amendements parlementaires, exigeant un avis complémentaire du Conseil d'Etat.

Interrogé sur ce point, le représentant du Ministère souligne qu'il était sous entendu pour les auteurs du projet de loi qu'il ne peut s'agir que de réviseurs d'entreprises agréés. Une adoption diligente du projet de loi serait pourtant utile, afin de mettre la situation légale en phase avec la réalité sur le terrain.

Compte tenu du caractère de la loi en question et du fait qu'il ne s'agit que d'une entreprise déterminée qui est visée, en l'occurrence l'Entreprise des Postes et Télécommunication et ses filiales, un intervenant juge exagéré, voire superfétatoire de préciser la désignation employée par la loi modifiée du 10 août 1992 précitée.

#### *Conclusion :*

M. le Président propose que M. le Rapporteur signale dans son rapport écrit et oral que la commission considère la précision évoquée comme superfétatoire et qu'il va de soi que les interventions prévues de « réviseurs d'entreprises » devront être celles d'un réviseur d'entreprise « agréé ».

La commission parlementaire approuve cette proposition et fait également sien l'avis du Conseil d'Etat. Elle entend adopter un projet de rapport dans le sens discuté lors de sa prochaine réunion.

**4. COM(2011)169 Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2003/96/CE du Conseil restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité**

**- Présentation de la proposition de directive**

M. le Président rappelle que la commission avait jugé utile, compte tenu de l'impact probable de cette proposition de directive sur le secteur pétrolier au Luxembourg, de se consacrer, en présence des experts gouvernementaux, à un examen plus détaillé de ce texte. L'orateur rappelle encore que le domaine politique sur lequel porte l'initiative législative sous rubrique ne relève pas de la compétence exclusive de l'Union européenne.

L'expert du Ministère des Finances explique que les discussions au niveau du Conseil concernant ce texte proposé par la Commission européenne, suite à une demande afférente du Conseil européen dans ses conclusions de mars 2008, ne viennent que de commencer et n'ont pas dépassé son premier article. Tous les représentants des administrations compétentes des différents Etats membres se heurtent à la complexité de la mise en œuvre de cette proposition de directive. Jusqu'à présent, la taxation s'est basée sur des unités volumétriques simples à mesurer et à contrôler (litres, m<sup>3</sup>, ...). L'objectif étant de rendre le cadre communautaire existant de la taxation de l'énergie davantage conforme aux objectifs de l'Union en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, l'assiette de taxation proposée se fonderait dorénavant à la fois sur les émissions de CO<sub>2</sub> que sur le contenu en énergie d'un produit énergétique donné. Le fait que les facteurs de conversion ne sont pas clairs ne contribue pas à faciliter cette tâche. Il serait donc hautement utile qu'on parvienne à s'accorder au niveau communautaire sur une liste des nouveaux taux minimaux à appliquer aux différents produits énergétiques.

L'orateur donne à considérer que les intérêts du Luxembourg en ce domaine demeurent inchangés. Pour le Luxembourg, il est crucial de défendre le maintien de son niveau de prix de vente des carburants plus avantageux par rapport aux Etats directement adjacents. Il est un fait que, compte tenu de l'exiguïté du territoire national, des prix identiques voire supérieurs aux Etats voisins auraient une conséquence négative directe et d'une ampleur néfaste sur les recettes fiscales du Grand-Duché. Actuellement, ces recettes, sans prendre en compte la taxe sur la valeur ajoutée, représentent à elles seules un ordre de grandeur d'environ un milliard d'euros.

Un autre point important pour le Luxembourg, compte tenu de l'augmentation de la taxe à percevoir sur le diesel en raison de sa charge calorifique plus élevée que l'essence, est que l'échéancier prévu pour procéder aux adaptations nécessaires soit suffisamment étendu afin de permettre une adaptation progressive de la taxation du gazole. L'orateur rappelle que toute augmentation du prix des produits pétroliers se répercute directement sur l'indice des prix à la consommation et donc, via le mécanisme de l'adaptation automatique des salaires et traitements, sur le niveau du coût du facteur de production travail au Luxembourg.

Par ailleurs, conformément à la logique de la directive, la catégorie du diesel professionnel, prévue dans le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques actuellement en vigueur, disparaîtra. A ce sujet, l'expert du Ministère des Finances rappelle que le Luxembourg n'a jamais usé de son droit d'appliquer un taux professionnel plus avantageux pour le diesel, non seulement pour des raisons administratives, mais également dans le

souci politique d'éviter d'exacerber l'avantage compétitif en ce domaine par rapport à ses pays voisins.

Finalement, l'orateur attire l'attention de la commission au fait qu'un taux positif est proposé non seulement pour l'utilisation agricole du gazole, mais également pour le mazout chauffage.

#### **- Contrôle du respect des principes de la subsidiarité et de la proportionnalité**

Compte tenu des explications de l'expert gouvernemental, la commission confirme l'appréciation exprimée lors de sa précédente réunion, à savoir que la proposition de directive sous examen respecte les principes de la subsidiarité et de la proportionnalité.

#### *Débat :*

Suite à une question afférente, il est expliqué que l'impact final de cette proposition de directive sur les recettes fiscales ne peut pas être déterminé. Le prix de vente des carburants étant également influencé par la hauteur de la TVA et compte tenu de la politique luxembourgeoise en ce domaine, le représentant du Ministère juge minime le risque de voir disparaître la différence de prix en faveur du Luxembourg affichée aux stations de service. Par ailleurs, les assujettis du secteur professionnel bénéficient du remboursement de la TVA par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Il est confirmé que les augmentations fiscales progressives (d'environ 1 cent par an) ces dernières années n'ont pas eu d'impact négatif significatif sur la vente des carburants.

Il est donné à considérer que les stations de service offrent une série de produits (produits de tabacs, alcool, ...) se caractérisant par un différentiel de prix en faveur du Luxembourg, le prix du carburant n'est donc pas l'unique raison à faire station au Grand-Duché.

Le représentant du Ministère tient toutefois à mettre en garde devant un trop grand optimisme en ce domaine. En fonction de l'évolution de ce dossier, il se pourrait que les Etats voisins décident de se tenir aux taux minimaux et que pour leurs entreprises de transport le taux professionnel pour le diesel serait introduit, de sorte que l'avantage compétitif du Luxembourg serait pratiquement réduit à néant. L'orateur souligne que, pour ce cas de figure, il ignore d'où la compensation à ces pertes fiscales pourrait provenir, raison pour laquelle il recommande une approche prudente.

Un député intervient pour saluer l'idée d'une taxation de l'énergie qui tient compte des aspects environnementaux et climatiques, du moment qu'une adaptation par étapes est prévue.

L'expert du Ministère confirme que la proposition de directive prévoit déjà que l'augmentation du diesel soit progressive. Il précise que le Luxembourg ne s'est jamais opposé à des adaptations sensées de la taxation du gazole et a d'ailleurs régulièrement procédé à des augmentations. Il rappelle que chaque résident aurait, le cas échéant, le choix de faire son plein au-delà de la frontière.

#### *Conclusion :*

Compte tenu de l'impact potentiel de la proposition de directive sous rubrique pour le Luxembourg, la commission décide de rédiger un projet d'avis politique dans le sens discuté.

## **5. Situation conjoncturelle**

Le directeur du STATEC est invité à esquisser la situation conjoncturelle du Luxembourg et son évolution prévisible.

La présentation du directeur du STATEC se conforme à la note conjoncturelle publiée par son administration le 11 mai 2011 et dont le « statnews » n°16/2011, joint en annexe à ce procès-verbal, livre un résumé.

### *Débat :*

Des intervenants se préoccupent de la prévision d'une persistance, jusqu'en 2013, d'un taux de chômage à un niveau inhabituellement élevé pour le Luxembourg, et ceci en parallèle à une croissance annuelle de l'emploi intérieur. Ils s'interrogent donc sur d'éventuelles mesures supplémentaires permettant de réduire le nombre des sans emploi.

Le directeur du STATEC donne à considérer que jusqu'à présent l'économie luxembourgeoise se caractérisait par une relation assez stable entre la création d'emplois et la réduction du chômage : du moment que la création d'emploi dépassait les 4%, le taux de chômage baissait. Depuis un certain temps, ce seuil semble toutefois, dû à des changements structurels dans l'économie, se modifier. Le chômage semble baisser même lorsque la croissance de l'emploi est inférieure à 4%. Les raisons précises de cette évolution n'ont pas encore été étudiées. Un élément explicatif peut être le taux de flexion : des chômeurs à longue durée ont tendance à se retirer du marché de l'emploi, soit par découragement, soit parce que leur situation familiale est telle qu'ils ne sont pas ou plus réellement obligés de quérir un emploi salarié. Des enquêtes visant à élucider ce phénomène sont en cours.

Suite à une question afférente, le directeur du STATEC fournit des précisions sur les méthodes prévisionnelles permettant de s'accommoder statistiquement avec l'extraordinaire volatilité du prix du pétrole. L'impact de différents niveaux de prix du pétrole sur les différentes variables économiques, ou la « sensibilité » de celles-ci aux variations de cette matière première, est connu. L'orateur donne à considérer que la hausse de l'euro a permis d'atténuer l'impact de la hausse du pétrole coté en dollars US.

Un membre de la commission, donnant à considérer que ladite croissance de l'emploi continuera à aggraver la congestion du réseau routier du Luxembourg, s'interroge sur les répercussions de la situation de mobilité sur la compétitivité et la croissance économique d'un pays. Le directeur du STATEC remarque que cette thématique est étudiée par « l'économie de l'environnement ». En premier lieu, le coût d'embouteillages chroniques est payé par le salariat, au frais de leur temps de loisir et de récréation notamment. De ce côté, l'impact sur la productivité est plutôt indirecte, via le degré de motivation du salarié et son bien-être psychologique et physique. Selon le secteur économique, certains coûts des entreprises sont plus ou moins fortement affectés. Les délais de livraison ayant par contre tendance à s'accroître, ce phénomène aurait un impact économique évident. Les conséquences précises liées à une plus ou moins grande rapidité dans les transports, voire l'adéquation de l'infrastructure des transports d'un Etat sur la productivité de son économie, seraient des sujets d'études intéressants et plus particulièrement dans le cas de figure du Luxembourg. Un député renvoie au secteur de la logistique que le Luxembourg entend développer, secteur qui a un intérêt évident à un réseau routier performant.

## **6. Divers (Chambre de Commerce et personnalité juridique de la Chambre des**

## Métiers / réunion interparlementaire)

M. le Président signale qu'une lettre vient d'être adressée à la présente commission par la Commission des Classes moyennes et du Tourisme, qui souhaite l'informer d'amendements qu'elle entend apporter à la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la **Chambre de Commerce**. L'orateur expose le contenu de cette lettre.

Le Rapporteur du projet de loi en question fournit des explications supplémentaires. Il précise que lesdits amendements seront adoptés le mardi prochain.

Suite à un bref échange de vues, l'assistance marque son accord à la disposition modifiant la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce, telle que proposée par la Commission des Classes moyennes et du Tourisme. Ceci d'autant plus que ces amendements parlementaires correspondent à une demande exprimée par la Chambre de Commerce dans son avis du 27 janvier 2011 au sujet du projet de loi n°6238 portant réorganisation de la Chambre des Métiers. La commission note, par ailleurs, que les précisions apportées à l'article 4 de la loi du 26 octobre 2010 sont d'ores et déjà conformes aux exigences rédactionnelles du Conseil d'Etat.

Interrogé sur la raison de l'urgence dans ce dossier, M. le Rapporteur explique que le projet de loi prévoit des modifications à la procédure électorale et que les élections à la Chambre des Métiers auront lieu en automne.

Un député membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme informe l'assistance, qu'à la différence de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, cette première a souhaité éviter, en invoquant ladite contrainte de temps, la confrontation avec le Conseil d'Etat au sujet du statut juridique de cette chambre professionnelle. La Chambre des Métiers sera donc une « personne morale de droit public ».

Cette intervention provoque des réactions négatives. M. le Président rappelle que l'option prise quant au statut juridique de la Chambre de Commerce s'est basée sur l'évolution de la jurisprudence à ce sujet. Il rappelle encore que la présente commission a recommandé d'unifier le cadre légal des chambres professionnelles en ce qui concerne leur personnalité juridique.

M. le Rapporteur du projet de loi n°6238 donne à considérer qu'il s'agit d'un problème général concernant plusieurs chambres professionnelles. Il propose que la Chambre des Députés adopte une motion invitant le Gouvernement à élaborer une solution transversale réglant une fois pour toute cette question.

M. le Président clôt ce débat. Une réponse dans le sens discuté sera transmise à la Commission des Classes moyennes et du Tourisme.

Un député informe la commission sur les débats lors d'une **réunion interparlementaire** à Bruxelles, le 24 mai 2011, sur la question « Comment améliorer notre approvisionnement énergétique en renforçant la concurrence, rendre nos systèmes énergétiques plus intelligents et développer les infrastructures énergétiques? ». Une documentation afférente sera transmise aux membres de la commission.

\* \* \*

La prochaine réunion est fixée au 9 juin 2011 à 9 heures.

Luxembourg, le 8 juin 2011

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Alex Bodry

Annexe : *statnews* n°16/2011, Etudes et prévisions, (6pp)



## **Projections macro-économiques à moyen terme**

### **Un renforcement graduel de la reprise, des risques encore élevés mais équitablement distribués de part et d'autre du scénario central**

*Dans la Note de conjoncture n° 1-2011, le STATEC présente ses prévisions macro-économiques jusqu'à l'horizon 2014. Cet exercice de moyen terme est novateur pour le STATEC tout comme le "semestre européen", contexte politique dans lequel il s'inscrit. La croissance de l'économie luxembourgeoise devrait ainsi graduellement se renforcer au cours des prochaines années (pour approcher les 4% en fin de période) mais en aucun cas ne retrouver les taux d'avant crise.*

La Note de conjoncture (NDC) n° 1-2011 comporte des prévisions macro-économiques de moyen terme, couvrant la période 2011-2014. C'est la première fois que le STATEC publie, dans le cadre des NDC, un jeu complet de données macro-économiques prévisionnelles couvrant un horizon aussi lointain. Les prévisions portent sur les principaux agrégats macro-économiques (PIB, emploi, chômage, inflation, branches) ainsi que sur les finances publiques. Ce sont ces simulations qui ont été à la base de l'établissement du 12eme Programme de stabilité et de croissance ainsi que du Programme national de réforme, notifiés par le Gouvernement à la Commission européenne le 29 avril 2011.

La NDC 1-2011, complètement dédiée aux prévisions, comporte, outre le scénario central, un bref aperçu de la situation conjoncturelle récente et une analyse de sensibilité (du scénario central à un environnement mondial changé). Divers encadrés couvrent les thèmes suivants: la procédure d'élaboration des prévisions par le Comité de prévision, les risques et incertitudes, une analyse des modulations de l'échelle mobile depuis 2006, une comparaison des taux de croissance potentiels pour le Luxembourg, le chiffrage de l'impact macro-économique des mesures de politique économique et budgétaire décidées en 2010 ("bipartites").

## Résumé de la situation économique 2010-2014

	1985-2010	2010	2011	2012	2013-14	2010	2011
	Évolution en % (sauf si spécifié différemment)					Révisions <sup>4</sup>	
PIB valeur (mia EUR)	...	41.60	43.69	46.14	...	1.29	1.50
Idem, évolution en %	7.5	9.3	5.0	5.6	6.4	3.3	0.4
PIB potentiel (vol.)	4.7	2.9	2.7	2.6	2.5	0.4	0.3
PIB (en vol.)	4.8	3.5	3.2	3.5	3.9	0.3	0.2
Dont: cons. fin. ménages	3.1	2.0	1.5	3.5	3.2	0.3	0.3
cons. fin. des adm. publiques	4.6	2.9	0.5	3.1	2.0	0.2	-1.6
formation brute de capital fixe	6.0	2.6	13.7	5.9	4.2	-10.6	6.5
exportations totales	7.3	6.3	6.2	6.0	7.2	-3.8	1.3
importations totales	7.1	6.8	7.1	6.6	7.5	-5.3	1.7
Emploi total intérieur <sup>2</sup>	3.2	1.5	1.9	1.9	2.5	-0.3	0.4
Emploi résident (national)	1.5	1.3	1.2	1.3	1.8	-0.3	0.1
Frontaliers entrants	9.3	1.8	2.9	2.8	3.3	-0.2	0.8
Taux de chômage <sup>1</sup>	2.8	6.0	6.0	6.1	5.6	-0.2	-0.5
Indice des prix à la consommation (IPCN)	1.9	2.3	3.5	2.3	1.8	0.0	1.8
Echelle mobile des salaires	1.8	1.7	1.9	4.0	1.8	-	0.4
Coût salarial nominal moyen <sup>2</sup>	2.6	1.6	2.2	4.5	2.7	-0.6	0.2
Capacité/besoin de financement % du PIB <sup>3</sup>	1.7	-1.7	-1.0	-1.5	-1.0	0.2	-0.3

Source: STATEC (1985-2010: comptes nationaux observés; 2011-14: prévisions avril 2011)

<sup>1</sup> Basé sur les inscriptions auprès de l'ADEM

<sup>2</sup> Concept comptes nationaux

<sup>3</sup> Prévisions du STATEC, moyenne 1990-2010 au lieu de 1985-2010

<sup>4</sup> Par rapport à la NDC 2-10, publiée le 19 novembre 2010

### Aspects méthodologiques

Dans cette Note de conjoncture, le STATEC publie pour la première fois un scénario macro-économique à moyen terme, c'est-à-dire allant jusqu'en 2014. Par le passé, les prévisions du STATEC, diffusées dans les NDC, se limitaient généralement à l'année courante et l'année subséquente. La Stratégie UE 2020, avec un resserrement de la coordination des politiques économiques, sociales et structurelles, impose un nouveau calendrier à l'élaboration des prévisions macro-économiques dans lequel le STATEC insère ses travaux.

Le semestre européen s'étend sur la période des six premiers mois de l'année au cours de laquelle les politiques budgétaires (Programme de stabilité) et structurelles (Plan national de réformes) sont préparées par les autorités nationales et examinées au niveau européen (par la Commission et l'Eurogroupe Ecofin) afin d'y détecter des signes de déséquilibres et d'incohérences éventuelles et de faire des recommandations pour y remédier à un moment où les décisions budgétaires importantes sont encore au stade de l'élaboration.

Le scénario macro-économique sous-jacent au Programme de stabilité est identique à celui figurant dans cette NDC. Ces prévisions, qui vont jusqu'en 2014, ont été élaborées par le STATEC et discutées au "Comité de prévision" composé de fonctionnaires issus du Ministère des Finances, de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale de la sécurité sociale, de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises et, finalement, du STATEC.

Les prévisions ont été élaborées avec le modèle macro-économétrique Modux du STATEC, qui a été alimenté avec des hypothèses concernant l'environnement mondial puisées auprès des principales organisations internationales. Les hypothèses en matière de dépenses publiques se basent sur une approche de "politique inchangée", approche qui prend en compte les mesures politiques connues

(Budget 2011, plan d'investissement pluriannuel, ensemble des mesures décidées dans le contexte "bipartite" de 2011). Les variables qui ne sont pas couvertes par le champ des mesures connues sont extrapolées sur le futur à l'aide des tendances passées. "Politique inchangée" veut alors dire "en l'absence de nouvelles mesures de politique économique". Les prévisions comportent, à titre d'exemple, un rétablissement intégral du mécanisme de l'échelle mobile des salaires à partir de l'automne 2011.

Le résultat en matière de finances publiques - recettes et solde - issu des simulations avec le modèle Modux a été analysé et ajusté, si nécessaire, audit Comité de prévision. L'ensemble des prévisions publiées dans cette NDC constitue un scénario équilibré ("central") qui présente autant de chances d'être trop optimiste que trop pessimiste. Il s'agit de **la réalisation la plus probable de l'économie au cours des prochaines années**, étant données les hypothèses (internationales, budgétaires) et les outils (modèle économétrique). Pour vérifier la sensibilité du scénario central aux hypothèses en matière d'environnement international, des simulations alternatives ont été effectuées à l'aide de Modux ("analyse de sensibilité").

## Les prévisions jusqu'en 2014

### *L'environnement mondial*

Depuis l'automne 2010, la situation économique dans la zone euro s'est améliorée légèrement, la croissance du PIB en volume pour les années 2010 et 2011 ayant été révisée à la hausse de 0.5 point de % (ppt) au total. L'activité économique, avec une expansion du PIB de moins de 2%, devrait néanmoins rester peu dynamique tout au long des années 2011 et 2012, tout en se renforçant graduellement. Une vraie reprise, caractérisée par des hausses du PIB en vol. de plus de 2%, se matérialiserait seulement à partir de 2013.

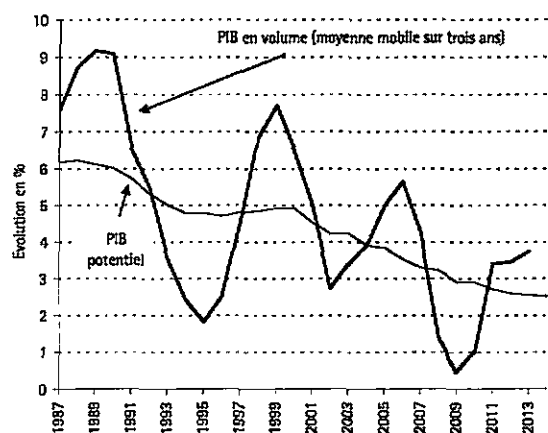
Le scénario central du STATEC intègre une hausse progressive et lente des taux d'intérêts à court terme dans la zone euro: de 1.5% en 2011 à 2.4% en 2014. Le prix du pétrole et le taux de change ont été fixés comme suit (hypothèses techniques): un prix du baril de pétrole de 113 USD et un taux de change de 1.39 USD pour 1 EUR sur tout l'horizon de prévision. Ainsi, le prix du baril, exprimé en EUR, dépasserait de quelque 15% le niveau maximal observé en 2008 (moyennes annuelles).

### *Activité*

La croissance tendancielle (ou potentielle) de l'économie luxembourgeoise diminue depuis 20 ans environ. Alors qu'au tournant du millénaire, elle était encore estimée à quelque 5%, le STATEC la situe aujourd'hui à quelque 2.5%. Pour ce qui est de la croissance instantanée, après une hausse du PIB en vol. de près de 3.5% en 2010, un léger ralentissement s'annonce pour 2011 (hausse du PIB en vol. prévue à 3.2%). A partir de 2012, la hausse du PIB devrait progressivement approcher les 4%. Dans cette phase ascendante du cycle, le Luxembourg retrouve une caractéristique des dernières années, à savoir, le fait que si la situation conjoncturelle est favorable, le PIB évolue au-dessus de la moyenne européenne alors que lors des "mauvaises" années, il ne s'en distingue guère.

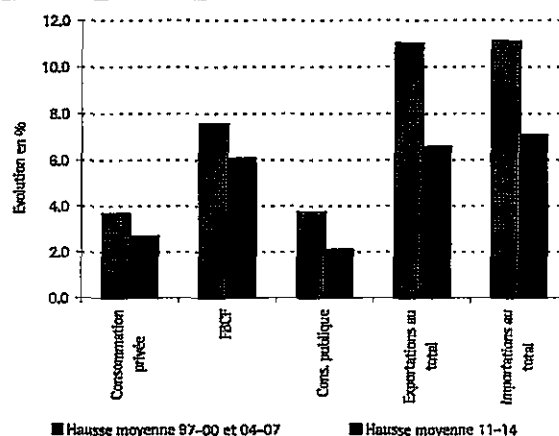
Il convient de donner une juste interprétation aux taux de croissance de 3.5 à 4% projetés pour 2012 et au-delà. Il ne s'agit pas de la nouvelle tendance ou croissance moyenne: il s'agit, compte tenu de toutes les informations disponibles, de la prévision de croissance correspondant à une configuration de **haut de cycle**. Il s'agit surtout d'une croissance conditionnée par la conjoncture européenne sous-jacente, qui, rappelons-le, serait caractérisée par un plafonnement de la hausse du PIB en vol. à quelque 2% à moyen terme. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un scénario optimiste mais de la **réalisation la plus probable de la trajectoire du PIB au cours des prochaines années**. Ce scénario inclut notamment une croissance future moyenne du secteur financier environ trois fois plus faible que celle du passé.

### Croissance du PIB (lissée) et PIB potentiel



Source: STATEC

### Comparaison de l'expansion des principaux agrégats, périodes fastes vs. reprise actuelle



Source: STATEC

### Population, emploi, chômage

Le dynamisme de la population a encore surpris en 2010. Ainsi, la population de résidence a augmenté de 1.9% en 2010 (1.7% en 2009; 2% en 2008), tandis que le solde migratoire atteint environ +7 500 personnes soit 1.5% du stock de la population totale. Sur les prochaines années, le STATEC prévoit un ralentissement progressif de la croissance de la population, mais celle-ci resterait tout de même relativement élevée au regard de la croissance économique.

Le taux d'activité (population active / pop. en âge de travailler) diminue depuis 2008, après avoir plafonné quelques années durant. Mais ce mouvement est entièrement imputable aux personnes de sexe masculin, le taux d'activité féminin continuant à augmenter. Le STATEC anticipe une (légère) décline supplémentaire du taux d'activité global sur la période de projection, ce dernier se stabilisant en 2013/14 au niveau atteint en 2002/03. Le taux d'activité féminin continuerait à augmenter, quoiqu'à un rythme plus modéré.

Le marché du travail s'est relativement bien remis de l'impact de la crise, affichant, pour ce qui concerne l'emploi intérieur avec une hausse de 1.6% en 2010 (0.9% en 2009). Les services non marchands y auront encore largement contribué, avec une hausse de 3.3%. Le marché du travail devrait continuer à gagner en dynamisme, tout en restant bridé par la croissance modérée de l'activité. Vers la fin de l'horizon de projection, la croissance de l'emploi devrait approcher les 2.5%, soit nettement moins que la moyenne historique (3.4%) ou les maxima atteints lors des pics conjoncturels précédents (plus de 5%).

En 2010, le chômage (ADEM, au sens strict) n'a pratiquement plus augmenté, se stabilisant à quelque 6% de la population active, cela avec une hausse annuelle de l'emploi intérieur de légèrement plus de 2% à partir du milieu de l'année, alors qu'historiquement, il fallait en moyenne plus de 4% de croissance de l'emploi pour faire baisser le chômage. Les différents paramètres macro-économiques de la prévision ne conduisent cependant à une baisse effective du taux de chômage qu'à partir de 2013.

### Prix, salaires

Si l'inflation des prix à la consommation a accéléré au cours des derniers mois, c'est avant tout en raison des prix pétroliers. L'inflation sous-jacente, qui est une mesure (imparfaite) des tensions inflationnistes structurelles, demeure, en ce début 2011, ancrée autour de 2%. Si toutefois cette dernière se situait encore à 1.4% en moyenne annuelle en 2010, elle est passée à 2.4% en mars 2011, mais ce saut est avant tout dû aux prix administrés (eau, sécurité sociale). Néanmoins, la transmission

des hausses des prix des matières premières sur les biens industriels et de consommation courante semble en route.

Au regard de la situation conjoncturelle luxembourgeoise moins dynamique que par le passé, la relative modération de l'inflation sous-jacente tient également à une faible progression des salaires, qui peut être mise en relation avec le chômage élevé. Le STATEC s'attend ainsi à une hausse de l'IPC<sub>N</sub> (Indice des prix à la consommation national) de 3.5% en 2011, ce qui constitue une nette accélération par rapport à 2010, puis à un reflux, avec une inflation de moins de 2% l'an à partir de 2013.

La prochaine tranche indiciaire, qui serait normalement tombée en avril/mai 2011, ne sera payée qu'en octobre 2011, en vertu de l'accord de fin septembre 2010 entre le Gouvernement et les syndicats. Cependant, en raison de l'accélération récente de l'inflation, le prochain dépassement d'une cote d'échéance est prévu au premier trimestre 2012, ce qui générera une hausse de l'échelle mobile des salaires de 4% en moyenne annuelle en 2012 (1.9% en 2011), ceci sous l'hypothèse que le mécanisme d'indexation ne fasse pas l'objet d'une nouvelle modulation.

Sur les dernières vingt années, la croissance des salaires a sensiblement ralenti au Luxembourg et ce ralentissement devient encore plus apparent en prenant comme référence non pas les salaires nominaux (par tête) mais les salaires réels (déflatés par les prix à la consommation). Ces derniers ont quasiment stagné sur la période 2006-2010. Cette faible dynamique des salaires se recoupe avec un niveau de chômage record et plus généralement avec la dégradation conjoncturelle des dernières années: ralentissement en 2008, récession en 2009 et reprise molle en 2010. Il est vrai aussi que dans d'autres pays, les salaires réels ont effectivement baissé (cf. Allemagne).

Sur les prochaines années, les salaires - nominaux et réels - devraient à nouveau accélérer. En raison du rythme imposé par les échéances de l'échelle mobile des salaires, la hausse du coût salarial moyen nominal devrait ainsi dépasser 4% en 2012 (doublant par rapport à 2010 et 2011) et se stabiliser à près de 3% en 2013/14. La situation macro-économique améliorée et la stabilisation (suivie d'une baisse) du chômage, renforçant le pouvoir de négociation des salariés, en seraient les principaux facteurs explicatifs.

#### *Finances publiques*

La part des recettes publiques dans le PIB nominal accuserait une très légère baisse entre 2010 (dernière année observée) et 2014, en passant de 39.5% à 39.1%. Si ce mouvement peut être considéré comme une quasi-stabilisation, il recèle en fait une hausse en 2011 suivie d'une baisse en 2012. Sur toute la période, la progression des recettes publiques serait donc légèrement inférieure à celle du PIB nominal. Mais, comme les dépenses seraient amenées à évoluer à des taux inférieurs, le déficit public se réduirait entre 2010 (-1.7%) et 2014 (-0.8%).

Entre 2010 et 2011, le déficit devrait se réduire notablement, à savoir de 0.7 point, passant à -1% du PIB, grâce, entre autres, à une certaine retenue (planifiée) des dépenses publiques (consommation intermédiaire, investissement) et à la hausse des recettes, due en partie au resserrement de la fiscalité auprès des ménages. Un meilleur résultat semble même envisageable, au seul regard des recettes mensuelles observées au cours du premier trimestre 2011, ces dernières faisant preuve d'un dynamisme exceptionnel. Pour que cette flambée des recettes contribue à améliorer le solde, elle devrait aller de pair avec la maîtrise des dépenses telle que planifiée. Entre 2011 et 2014, le solde ne devrait plus varier globalement, passant de -1% à -0.8%, ce qui est cohérent avec le profil conjoncturel plutôt plat, c'est-à-dire l'absence d'accélération supplémentaire (et substantielle) de la croissance du PIB et l'hypothèse sous-jacente de politique inchangée.

Cette NDC comprend également un chiffrage des mesures de politique économique et budgétaire décidées en 2010. En résumé, l'ensemble des mesures pouvant être simulées entraîne des effets significatifs (en 2011) sur le solde public (+0.6 point de % par rapport à un scénario de référence sans mesures), le coût salarial moyen (-0.6 point), les prix à la consommation (+0.3 point), le revenu

disponible réel des ménages (-1.3 point) et la consommation privée (-1.1 point, en vol.). L'impact sur le PIB en volume est relativement faible (-0.2 ppt), ceux sur le chômage (qui baisserait) et l'emploi (qui augmenterait) étant marginaux.

---

Une version électronique de la Note de conjoncture 1-2011 est disponible gratuitement sur Internet à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/index.html>. La version imprimée sera prochainement disponible au STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 247-84219 fax 46 42 89, E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu), au prix de 8.00 EUR (hors frais d'envoi).

---

Bureau de presse:  
Guy ZACHARIAS  
Tél: 247-84281  
Fax: 26 20 19 02  
E-mail: [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

Pour en savoir plus:  
Unité: Conjoncture  
Contact: Ferdy ADAM  
Tél: 247-84217  
E-mail: [ferdy.adam@statec.etat.lu](mailto:ferdy.adam@statec.etat.lu)

Publié par le **statec**

13, rue Érasme, L-1468 Luxembourg, tél. 247-84219, fax 26 20 19 02, e-mail [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu), [www.statec.lu](http://www.statec.lu)